

la question. Il a été employé dans le bureau durant une année auparavant ou à peu près. Il y est venu du dehors et maintenant il en a la responsabilité.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Cela n'est-il pas de nature à décourager les employés dans les départements ? Il est de coutume de faire des promotions parmi les employés qui remplissent bien leurs devoirs, et ici, vous avez amené un homme du dehors et vous l'avez placé à la tête des employés.

M. FOSTER : Non. Je ne crois pas que ce cas produise un pareil effet.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il me semble que parmi ces employés il y en avait qui méritaient une promotion, et maintenant ils en sont privés.

M. FOSTER : Je dois dire qu'en choisissant un homme pour prendre la direction du bureau du sous-receveur général, il est nécessaire, d'abord, de trouver un homme capable, un homme dépassant en capacité le commun des hommes. En ce qui concerne ce cas particulier M. McLeod est un homme dont les capacités me sont parfaitement connues. Pendant longtemps il s'est occupé de comptabilité et de l'administration de compagnies qui faisaient de grandes dépenses et sous tous rapports, il est réellement capable et vraiment honnête. Je dirai de plus, puisque j'ai été appelé à le dire, et je le dis de propos délibéré, que je n'eusse présentement recommandé aucune autre personne à cet emploi, pour prendre la direction du bureau du sous-receveur général, quoique cela n'implique pas qu'il n'y a pas de commis capables, fidèles et honnêtes dans ce département. Je regretterais beaucoup de créer une impression différente dans l'esprit public.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : La parenté compte-t-elle pour quelque chose en ces matières ?

M. FOSTER : Quelque fois.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je suis porté à croire que, si la parenté de M. McLeod pouvait être retracée, elle pourrait peut-être figurer comme un de ses titres importants.

M. FOSTER : Je crois que M. McLeod n'aurait pas honte de voir sa lignée retracée. Il appartient à la famille du ministre actuel des Finances. Cela ne lui fait aucun tort, non plus qu'à moi peut-être.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A quel titre êtes-vous alliés ?

M. FOSTER : Puisque mon honorable ami est si curieux de le savoir : sa mère et la mienne étaient ses deux sœurs.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans ces circonstances, il est facile d'expliquer la promotion. Avez-vous d'autres cousins germains ?

M. FOSTER : J'en ai quelques autres. Si mon honorable ami veut avoir un peu de patience, lui demeurant à sa place et moi ici, il lui sera peut-être donné d'en connaître d'autres.

M. McMULLEN : Le ministre suit l'exemple de son prédécesseur. Je me suis donné la peine de compter le nombre de parents que l'ancien ministre des Finances, sir Leonard Tilley, avait comme employé, il y a quelques années, et je crois que c'était cinquante-sept.

M. FOSTER : Je ne suis pas aussi vieux que lui.

Salaires dans les caisses d'épargnes rurales, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard \$11,650

M. McMULLEN : L'année dernière, il y eut une réduction dans le nombre des banques d'épargne, et le ministre des Finances a déclaré son intention de transporter leurs comptes au département des Postes. Je regrette de voir toutefois qu'il n'y a pas eu de réduction cette année. Je crois que, l'année dernière, un des gérants mourut, et dans ce cas le compte fut transféré. Je remarque en examinant les lieux où se trouvent ces banques qu'elles sont ouvertes dans de grands centres, dans les provinces maritimes, dans divers ports de mer importants ; en conséquence, je ne vois pas pourquoi on les maintiendrait, lorsque nous avons des banques d'épargnes, des bureaux de poste dans ces endroits. Je ne vois pas pourquoi ces comptes ne seraient pas transportés au département des Postes, en économisant par là une forte somme d'argent. J'aimerais savoir si le ministre des Finances espère que cela puisse se faire. Je constate qu'il n'existe pas moins de trente-trois de ces institutions. Le ministre des Finances a-t-il l'intention de les maintenir jusqu'à la mort des officiers en charge ?

M. FOSTER : Je crois avoir donné des explications à la chambre, à ce sujet, l'année dernière. Nous avons l'intention de changer ces banques d'épargnes en banques d'épargnes de bureau de poste, et de les laisser s'éteindre avec la mort de ceux qui en ont charge, ou de les faire disparaître pour d'autres raisons suffisantes. S'il n'y a pas eu de changement, l'année dernière, c'est qu'aucun de ces employés n'est mort et qu'aucun cas d'incompétence n'a été rapporté. On ne nous a pas demandé de changements généraux mais on nous a simplement demandé de faire des changements dans les deux cas que je viens de mentionner.

M. McMULLEN : J'espère que le nombre ne sera pas réduit en mettant les employés à la pension.

M. FOSTER : Ils n'ont pas droit à la pension de retraite.

M. McMULLEN : Je suis content de voir qu'ils ne contribuent pas à ce fonds, qui a augmenté rapidement. Vu que les employés ne reçoivent que \$300 ou \$400 de salaire par année, il est évident qu'ils s'occupent d'autres affaires. Ceci n'est qu'une douceur qui peut leur être enlevée.

M. FOSTER : Après le transfert au département des Postes, l'ouvrage coûte encore quelque chose, quoique sur l'ensemble il y ait économie.

M. McMULLEN : Je vois qu'il y a une réduction considérable sur les items pour la commission, le paiement des intérêts sur la dette publique, l'achat de fonds d'amortissement et le transfert de stocks. J'espère qu'on peut s'attendre à de nouvelles réductions.

Billets fédéraux : émission et rachat... \$5,000

M. FOSTER : La question a été traitée à fond. Au fur à mesure que la somme que nous payons pour l'administration de la dette, à Londres, diminue, nous, faisons autant d'économie. Au